

**Conseil Communautaire en date du 8 juin 2026
à la salle des fêtes de Burgille à 20h**

Délégués présents : CREUX Gérard (Avrigny-Virey), HENRIET Christophe (Bard-lès-Pesmes), GIRARD Victor (Bay), SAUVIN Laurent (Beaumotte-lès-Pin), POULET Frédéric (Berthelange), SAUMONT Marc (Bonboillon), MAUVAIS Paule (Bresilley), AUGER Philippe (Brussey), DECOSTERD Thierry (Burgille), RUPIL Camille (Burgille), BOISSON Gaëlle (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER André (Chancey), LANDEAU Emmanuel (Chaumerenne), BALLOT Guillaume (Chenevrey-et-Morogne), BIGOT Fabrice (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON Florian (Corcelles-Ferrières), MARESCHAL Louis (Corcondray), VEFOND Mireille (Courcuire), BURGUY Marie-Odile (Cugney), DORDOR Romain (Cult), DARDELIN Martial (Emagny), ROUSSELET Matthieu (Emagny), ROSSI Philippe (Etrabonne), NECTOUX Pascal (Ferrières-les-Bois), DOBRO Christophe (Franey), MIGNEROT Vincent (Gézier-et-Fontenelay), FAIVRE-LACOUR Marie-Claire (Hugier), PINASSAUD Gilles (Jallerange), MALESIEUX Thierry (Lantenne-Vertière), MAILLET-GUY Geneviève (Lantenne-Vertière), PELOT Alain (Lavernay), VIPREY Delphine (Lavernay), GRENOT Emmanuel (Le Moucherot), GUILLEMOT Pascale (Malans), DARROY Bernadette (Marnay), THEVENOT Jérôme (Marnay), GEISLER Floriane (Marnay), FASSETNET Jean-Louis (Marnay), LUSSIAUD Thierry (Marnay), ANTOINE Christel (Mercey-le-Grand), CHATAIN Pierre-Marie (Moncley), BEURAUD Yann (Montagney), CHAROY BEAU Nathalie (Motey-Besuche), COMBEAU Patrick (Pin), BOURGEOIS Christophe (Pin), PERRUCHÉ Sylvain (Placey), BRUCKERT Jean-Pierre (Recologne), DIETRICH Clément (Recologne), COQUARD Patricia (Ruffey-le-Château), DUCRET Pascal (Sauvagny), LETONDAL Sylvie (Sornay), CUINET Catherine (Tromarey), DOUBEY Boris (Villers-Buzon), LAVIEZ Gilles (Vregille).

Absents excusés :

Mme BESSOT BALLOT Barbara pouvoir à M. THEVENOT Jérôme,
Mme HENRY Danièle pouvoir à Mme ANTOINE Christel,
M. GAILLARD Michel remplacé par son suppléant M. GIRARD Victor,
M. JACQUOT Didier remplacé par sa suppléante Mme MAUVAIS Paule,
M. LACHAUX Jérémy remplacé par sa suppléante Mme BURGUY Marie-Odile,
M. PETETIN Olivier remplacé par son suppléant M. DORDOR Romain,
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. PERRUCHÉ Sylvain,
M. GARNACHE CREUILLOT Fabrice remplacé par sa suppléante Mme LETONDAL Sylvie,
Mme CARRY Christine remplacée par son suppléant M. LAVIEZ Gilles.

Absents :

Mme ARNOUD Corinne.

56 votants.

Secrétaire de séance : COQUARD Patricia.

Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du conseil communautaire pour la séance du 08 juin 2025 :

- Projet de règlement des accueils de loisirs, périscolaire, extrascolaire et du club ados
- Projet de règlement EAJE
- Projet de règlement intérieur de la CCVM

Intervention du SGC Gray sur la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation pour la valorisation des éléments de confort :

Mme BRET (Conseillère aux Décideurs Locaux/CDL) et M. BELIN, de la DGFIP, expliquent que les taxes foncières sont établies à partir des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties. En raison de

diverses causes, ces valeurs locatives ne sont aujourd'hui pas totalement à jour. Grâce aux progrès informatiques, un traitement automatisé est désormais mis en place afin d'actualiser les éléments de confort des locaux, en partant du principe qu'à ce jour, la grande majorité des logements disposent des éléments de confort, à savoir : l'eau, l'électricité, le chauffage, les WC et la salle d'eau. Ainsi, ces éléments seront intégrés automatiquement dans le calcul des valeurs locatives. Les usagers seront informés de cette mise à jour et conserveront la possibilité de contester les informations retenues.

Ce dispositif repose sur une mise en œuvre à l'échelle communale, en lien avec la CCID. Un travail conjoint devra avoir lieu entre la DGFIP et les communes pour informer les usagers à l'automne 2026, en vue de la taxation 2027.

Il est précisé qu'en termes de volumétrie, pour les communes membres de Haute-Saône, 946 locaux sont concernés par au moins un élément de confort manquant ou à fiabiliser, représentant un impact global d'environ 30 000 euros de cotisations supplémentaires. À l'échelle du département de Haute Saône, l'impact est estimé à environ 1 million d'euros.

Il est précisé que cette opération ne concerne pas uniquement la Haute-Saône, mais constitue une démarche nationale de fiabilisation des bases fiscales. À ce titre, les collectivités du Doubs sont également concernées.

Un élu s'interroge : si, lors de la publication des actes de mutation, les services procèdent à la correction des éléments portés à leur connaissance. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas. En revanche, lorsque des anomalies sont constatées entre les informations déclarées au cadastre et celles figurant dans l'acte de mutation, celles-ci peuvent constituer un élément déclencheur pour engager des opérations de vérification sélective des locaux concernés. Il est précisé, par ailleurs, que le service du cadastre a l'obligation de constater les changements et d'en informer chaque année les CCID.

Un élu se demande comment sont évalués les mètres carrés par rapport à l'eau. Il lui est répondu que cela relève d'un cadre réglementaire et que cette évaluation est prise en compte de manière automatique pour l'ensemble des locaux concernés. En revanche, la valeur au mètre carré varie en fonction des communes.

Un élu fait remarquer que les documents de travail transmis aux CCID sont difficilement lisibles et interprétables. Il demande si un effort peut être fait afin d'améliorer la lisibilité de ces documents. Il lui est précisé que cette remarque pourra être remontée au CDL. Par ailleurs, il existe un guide destiné aux CCID qui peut faciliter la compréhension des documents de travail.

Le Président fait remarquer que l'assemblée générale d'Ingénierie 70 s'est tenue récemment et qu'un problème a été soulevé concernant la remontée d'informations dans le cadre des déclarations préalables de travaux et des permis de construire déposés. Il est indiqué que la déclaration d'achèvement des travaux ne suffit pas, à elle seule, pour permettre le déclenchement de la taxe d'aménagement. Lors de l'assemblée générale, il a été demandé aux maires d'encourager les administrés ayant réalisé des travaux à effectuer eux-mêmes la déclaration sur le site des impôts.

La présentation par le SGC de Gray étant terminée, la séance du conseil communautaire se poursuit par l'ordre du jour.

Le Président demande aux délégués s'ils approuvent le procès-verbal du conseil communautaire en date du 27 avril 2026.

Approuvé à l'unanimité

1. Modification du règlement intérieur de la CCVM

Voir projet de règlement intérieur pour la CCVM joint.

Le Président explique que la rédaction d'un règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus (article L2121-8 du CGCT) et les EPCI ayant au moins une commune de 1 000 habitants et plus (article L5211-1 du CGCT). Le règlement intérieur précédemment adopté (par la CCVM par délibération du 1er mars 2021 n° 2021/08) s'applique jusqu'à l'adoption du nouveau règlement qui doit intervenir dans les 6 mois suivant le conseil d'installation (du 13 avril 2026).

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement interne du conseil communautaire, du bureau communautaire, des commissions consultatives intercommunales et de la conférence des maires, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Président présente une synthèse du projet de règlement intérieur tout en détaillant certains articles, notamment ceux concernant les convocations des instances, les suppléances et pouvoirs, la tenue du bureau communautaire, des commissions et de la conférence des maires.

Il précise que ce règlement peut être modifié à tout moment par délibération.

Il indique également que ce règlement est dans la lignée méthodologique de travail relative au projet de territoire à venir.

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Voté à l'unanimité.

2. Modification du règlement de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Marnay

Voir projet de règlement EAJE joint.

La vice-présidente en charge du périscolaire, de la jeunesse, des adolescents et de la petite enfance explique que, suite à un contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) effectué en 2025, certains points du règlement intérieur de l'EAJE nécessitent d'être précisés :

Ajouts des points suivants dans la partie 4 : MODALITÉS DE CONTRATS DES ENFANTS

a) Absences non justifiées et non signalées

En cas d'absence non justifiée et non signalée, les mesures suivantes seront appliquées :

1.1 Premier constat de manquement : Un courriel sera adressé à la famille afin de notifier le manquement constaté. Un rendez-vous avec le service en charge des inscriptions pourra être proposé afin de réévaluer les besoins d'accueil et le cas échéant, procéder à une adaptation du contrat.

1.2 Réitération du manquement : En cas de nouvel écart constaté, une convocation sera adressée à la famille par **courriel**. À l'issue de cet échange, la famille devra s'engager à respecter strictement les termes du contrat dans le délai d'un mois suivant l'échange.

1.3 Non-respect persistant : En l'absence d'amélioration à l'issue du délai imparti, la collectivité se réserve le droit d'engager une procédure de résiliation du contrat d'accueil. Cette décision sera notifiée à la famille par courrier recommandé avec accusé de réception.

b) Non-respect des horaires contractualisés

Les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant, tels que définis dans le contrat d'accueil, doivent être strictement respectés.

En cas de non-respect répété de ces horaires :

- Un courriel sera adressé à la famille afin de notifier les manquements constatés ;
- Une réévaluation du besoin d'accueil sera proposée ;
- Une modification du contrat pourra être envisagée afin d'adapter les horaires aux besoins réels de la famille, dans le respect des contraintes de fonctionnement de la structure.

c) Dispositions générales

Le respect des jours et horaires contractualisés constitue une obligation contractuelle. Il conditionne :

- le respect des normes d'encadrement en vigueur ;
- l'organisation des équipes ;
- la qualité de l'accueil proposé aux enfants ainsi que l'optimisation des capacités d'accueil au bénéfice de l'ensemble des familles.

Tout manquement répété est susceptible d'entraîner une révision, voire une résiliation du contrat d'accueil dans les conditions prévues ci-dessus.

Le Président précise que la politique de la CAF impose une facturation de l'EAJE à la minute, tandis que, parallèlement, les familles ne respectent pas toujours leurs engagements d'inscription. Il souligne la problématique de la refacturation en précisant que cela impacte grandement les finances de la CCVM. Le taux de refacturation est supérieur à celui fixé par la CAF ce qui impacte à la baisse les dotations versées par la CAF. Enfin, il précise que concernant les jours de carence, ils sont uniformisés

avec ceux pratiqués dans le règlement des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et du club ados.

La vice-présidente propose au conseil communautaire de valider les modifications du règlement intérieur de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) telles que présentées ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

Voté à l'unanimité

3. Modification du règlement des accueils de loisirs, du périscolaire, de l'extrascolaire et du club ados

Ajouts et modifications en « jaune » dans le projet de règlement joint.

La vice-présidente en charge du périscolaire, de la jeunesse, des adolescents et de la petite enfance explique que le règlement des accueils de loisirs, du périscolaire, de l'extrascolaire et du club ados est modifié comme suit :

Modalités du dossier d'inscription : Dépôt du dossier

- Création d'une fiche d'inscription simplifiée pour la pré-inscription, à intégrer au dossier scolaire. Le dossier complet sera désormais complété par les familles directement via l'Espace Famille.

Renouvellement de dossier

- Ajout du paragraphe : « Au travers de ce règlement, chaque famille s'engage à enregistrer sur son « Portail Familles » l'intégralité des informations, ainsi que les données médicales, garantissant l'accueil de son enfant dans les meilleures conditions ». Chaque famille est responsable de la mise à jour des informations.
- Diminution du temps de traitement des dossiers d'inscription, suite à la dématérialisation des dossiers, de 10 jours à 5 jours ouvrés à compter de la réception du dossier complet.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE DÉSCRIPTION

- Mise en avant des contacts et des horaires du service inscriptions.

La liste d'attente des inscriptions

- Création d'un nouveau paragraphe et des modalités de fonctionnement de la liste d'attente : « Si le taux de capacité maximum est atteint, empêchant l'inscription de votre enfant au service souhaité et afin de mieux gérer les demandes d'inscription, une liste d'attente vous est proposée via l'Espace Familles... »

Délai d'inscription / désinscription

- Modifications des délais d'inscription/désinscription et réajustements des majorations pour inscription et désinscription hors délais. Exemple pour le périscolaire : passage de 1 jour à 3 jours ouvrés avant minuit pour les inscriptions/désinscriptions.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)

- Mise à jour du texte des PAI selon les textes légaux en vigueur.
- Demande de transmission du PAI d'un enfant aux différentes structures susceptibles d'accueillir l'enfant (école, accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, club ados). Sans fourniture de celui-ci par les parents aux différentes structures, la CCVM se réserve la possibilité de refuser l'enfant.

Habitudes alimentaires et menus proposés

- Reformulation du paragraphe selon les textes légaux : « Depuis le 1^{er} novembre 2019, la loi impose à toute la restauration scolaire (de la maternelle au lycée, publique ou privée) de proposer au minimum un menu végétarien par semaine (loi EGalim 2018 / Climat et Résilience 2021). »

Le Président précise que des listes d'attente ont été mises en place depuis cette année afin de proposer une solution permettant d'éviter que certaines familles se retrouvent sans solution de garde pour leurs enfants. Toutefois, il est constaté que certaines familles effectuent des réservations puis se rétractent

au dernier moment. Il est donc proposé en complément de passer le délai d'inscription/désinscription à J-3 dans l'objectif de fluidifier les inscriptions.

Une élue s'interroge sur les PAI et demande si le service périscolaire est associé aux réunions organisées entre les parents et les établissements scolaires. Il est précisé que les familles transmettent leur dossier PAI et participent à une réunion avec le directeur d'école. Les services périscolaires sont généralement invités d'emblée à ces réunions, mais il arrive que certains parents ne souhaitent pas transmettre le dossier au périscolaire.

Une élue s'interroge sur le volume des impayés. Il est indiqué que les cas d'impayés ont été importants et ont pu atteindre jusqu'à 120 000 €. Un travail de suivi est assuré par la CCVM afin de dialoguer avec les familles. Les impayés font l'objet d'un contrôle régulier et après plusieurs relances, l'accès au portail famille peut être suspendu. Le Président souligne le travail réalisé par l'agent en charge de ce dossier. Grâce à son suivi et à ses relances, le montant des impayés a pu être significativement réduit, passant de 120 000 € à 40 000 €.

La vice-présidente propose au conseil communautaire de valider les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, du périscolaire, de l'extrascolaire et du club ados telles que présentées ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

Voté à l'unanimité

4. Désignation des membres des commissions intercommunales

Le Président rappelle que 7 commissions intercommunales ont été créées lors du dernier conseil communautaire : la commission finances, la commission environnement et transition écologique, la commission développement économique et attractivité, la commission tourisme, culture et vie associative, la commission éducation, enfance, jeunesse, la commission solidarité, santé et lien social, et la commission communication.

Chaque commission comprend environ 20 membres. Les conseillers communautaires sont prioritaires **au sein** des commissions et les conseillers municipaux des communes membres peuvent y siéger.

- **Finances** : Président de commission : Gilles PINASSAUD Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
GAILLARD	Michel	Bay	BRESSON	Aurélien	Jallerange
AUGER	Philippe	Brussey	CLERC	Alexandre	Lantenne-Vertière
RIDUET	Henri	Courcuire	TOURNIER	Roger	Moncley
MONTAGNON	Eva	Etrabonne	PELTRET	Valentin	Sornay
DOBRO	Christophe	Franey	CARRY	Christine	Vregille

- **Environnement et transition écologique** : Président de commission : André GAUTHIER Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
POIREY	Françoise	Avrigney-Virey	VINIT	Alexandre	Etrabonne
HENRIET	Christophe	Bard-les-Pesmes	GIRARD	Marie	Ferrières-les-Bois
DUDORET	Frédéric	Beaumontte-lès-Pin	COULON	Thierry	Jallerange
RABBE	Bernard	Bresilley	LE FELLIC-VIGNOT	Valentine	Gézier-et-Fontenelay
GOSTOLI	Serge	Bresilley	LEMONIER	Christophe	Lantenne-Vertière
GRUET	Guillaume	Burgille	BERCOT	Françoise	Marnay

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
GUERINEAU	David	Chambornay-lès-Pin	CHATAIN	Pierre-Marie	Moncley
MARION	Claudie	Chaumercenne	TACAÏL	Juliette	Motey-Besuche
BALLOT	Guillaume	Chenevrey-et-Morogne	LAURENT	Noémie	Placey
BLONDEAU	Lysandre	Chevigney-sur-l'Ognon	DUCRET	Dominique	Sauvagney
AMIOTTE	Océane	Corcelles-Ferrières	ROUSSEL	Régis	Villers-Buzon
AVENIA	Antonio	Courcuire	LAVIEZ	Gilles	Vregille
BEAUFILS	Thérèse	Emagny			

- **Développement économique et attractivité** : Président de commission : DARDELIN Martial
Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
HENRIET	Christophe	Bard-les-Pesmes	GUILLEMOT	Lionel	Jallerange
PIN	Magaly	Bard-les-Pesmes	PELOT	Alain	Lavernay
GAILLARD	Michel	Bay	CHATAIN	Pierre-Marie	Moncley
DECOSTERD	Thierry	Burgille	DENIZOT	Chantal	Motey-Besuche
DEL GROSSO	Pascal	Chambornay-lès-Pin	BOURGEOIS	Gaëlle	Placey
RIDUET	Henri	Courcuire	COQUARD	Patricia	Ruffey-le-Château
LOIDREAU	Alexandre	Etrabonne	DUCRET	Dominique	Sauvagney
DOBRO	Christophe	Franey			

- **Tourisme, culture et vie associative** : Présidente de commission : VEFOND Mireille
Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
BROUHAUD	Isabelle	Avrigny-Virey	PALMERO	Vincent	Jallerange
CAGNION	Stéphane	Berthelange	FASSETNET	Jean-Louis	Marnay
BEURRIER	Stéphane	Burgille	GEISSLER	Floriane	Marnay
PETIT	Jean-Patrick	Chancey	DEVILLERS	Allan	Moncley
ECOFFARD	Fanny	Chaumercenne	CHAROY-BEAU	Nathalie	Motey-Besuche
MARESCHAL	Louis	Corcondray	BOURGEOIS	Christophe	Pin
ROUSSELET	Matthieu	Emagny	BOURGEOIS	Gaëlle	Placey
MOSINI	Mélanie	Etrabonne	BEY	Emilie	Sauvagney
CHOLET-DUBOZ	Christine	Ferrières-les-Bois	LETONDAL	Sylvie	Sornay
JUCKER-COUSIN	Pauline	Gézier-et-Fontenelay	HAKKAR VOIRIN	Sabine	Vregille

- **Éducation, enfance, jeunesse** : Présidents de commission : THEVENOT Jérôme et Catherine
CUINET Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
PERRIN	Olivier	Avrigny-Virey	GABEREL	Pauline	Hugier
HENRIET	Lucie	Bard-les-Pesmes	VERGNIAUD	Alain	Lavernay
MAUVAIS	Paule	Bresilley	GOUNAND	Audrey	Le Moutherot
TOUYARD	Dominique	Bresilley	ARBEZ	Nathalie	Moncley
COLBEAU ESCOFFIER	Julie	Brussey	CHAROY-BEAU	Nathalie	Motey-Besuche
COUR	Julie	Burgille	EUVRARD	Anne-Sophie	Sauvagney
ECOFFARD	Fanny	Chaumercenne	LETONDAL	Sylvie	Sornay
RIDUET	Laura	Courcuire	MARCHAL	François	Sornay
BARBIER	Emeline	Emagny	BAUD	Jennifer	Villers-Buzon
VINIT	Alexandre	Etrabonne			

- **Solidarité, santé et lien social** : Présidente de commission : Barbara BESSOT-BALLOT Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
MIQUEL	Stéphanie	Avrigny-Virey	HUMBLOT	Anne-Félicie	Ferrières-les-Bois
PIN	Magaly	Bard-les-Pesmes	MOUGEL	Hubert	Gézier-et-Fontenelay
MAUVAIS	Paule	Bresilley	HUBER	Emilie	Lavernay
SASSATELLI	Marion	Brussey	PELTIEZ	Lucile	Le Moutherot
BARCELLINI	Marion	Burgille	DARROY	Bernadette	Marnay
CARLIER	Isabelle	Chambornay-lès-Pin	GEISSLER	Floriane	Marnay
ODILLE	Fabienne	Chaumercenne	DESPREZ	Patricia	Moncley
ECOFFARD	Fanny	Chaumercenne	BAUSSAINT	Anne-Marie	Motey-Besuche
SOTTIAU	Sylvie	Emagny	LAURENT	Noémie	Placey
MOSINI	Mélanie	Etrabonne	DUCRET	Dominique	Sauvagney
BOUSSON	Emilie	Etrabonne	MUSUMECI	Elodie	Sornay

- **Communication** : Président de commission : DIETRICH Clément Sont désignés :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
HENRIET	Christophe	Bard-les-Pesmes	BRAGE	Aline	Jallerange
MAUVAIS	Paule	Bresilley	NORIEGA-BABOLLA	Doriane	Lavernay
ROUSSELET	Matthieu	Emagny	DEVILLERS	Allan	Moncley
ROGER	Carine	Etrabonne			

Le Président propose au conseil communautaire de procéder à la désignation des membres des commissions intercommunales.

Voté à l'unanimité

5. Office de tourisme intercommunal : manifestations de l'OT avec participation au « chapeau » et nouveaux tarifs applicables à compter du 1er juillet 2026 dans le cadre de la régie

La vice-présidente en charge du tourisme explique que l'Office de Tourisme (OT) propose à la vente différentes prestations, objets touristiques, cartes (vignette Suisse, carte avantage jeunes, titres MOBIGO, etc.).

La vice-présidente propose de mettre à jour les tarifs à compter du 1er juillet 2026 pour les prestations de location des vélos électriques (**en gras dans le tableau**).

Location de vélos à assistance électrique	1 vélo, 1/2 journée : 20€ 2 vélos, 1/2 journée : 30€ 1 vélo, la journée : 30€ 2 vélos, la journée : 45€ Offre pour la clientèle des hébergements touristiques : 30€ pour 2 vélos, pour 1 journée Offre saisonnière : - 10 % ou -15 % à déduire des tarifs fixés ci-dessus
---	---

Dans le cadre de l'organisation des manifestations organisées par l'OT, notamment le festival du « Grand 8 », il est proposé la possibilité, dans le cadre de la régie, de percevoir des dons ou participations libres et volontaires (dits aussi dons au chapeau) des personnes participant aux manifestations, sous conditions.

Ainsi :

- les manifestations avec dons ou participations « au chapeau » seront annoncées au public par le biais d'une communication adaptée ;
- les participants pourront, s'ils le souhaitent, déposer leurs dons dans une urne fermée ;
- les recettes seront comptabilisées et enregistrées dans la caisse enregistreuse de la régie de l'OT à la fin de chaque manifestation. Ainsi, les recettes pourront être justifiées par manifestation et par date, et seront traçables grâce à la caisse enregistreuse de la régie de l'OT.

Le Président précise que les spectacles restent gratuits, mais qu'une participation volontaire est proposée afin de soutenir l'événement. Il ajoute que l'édition de l'année dernière a été un succès et que l'objectif est de pérenniser cette initiative.

La vice-présidente propose au conseil communautaire :

- de valider les nouveaux tarifs des prestations présentés dans le tableau ci-dessus dans le cadre de la régie de l'office de tourisme ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents, dont les conventions avec les tiers.

Voté à l'unanimité

6. Subventions CCVM aux manifestations des associations

Le président explique que des critères ont été définis pour l'attribution des subventions aux manifestations : 1^{ère} édition de la manifestation, budget de la manifestation, respect du règlement CCVM, originalité du projet et impact sur le public ciblé. La manifestation doit se dérouler sur le territoire de la CCVM et être d'intérêt communautaire.

Tableau de propositions d'attribution de subvention :

ASSOCIATION	MANIFESTATION	DATE MANIFESTATION	SUBVENTION PROPOSEE
Association LETNA	Trail	31/05/2026	200 €
Association Sports et Loisirs Berthelange	Festival Rock In Berth	30/05/2026	800 €
Fontenelles Cheval	L'Equ'Assoss	30/08/2026	200 €
La Goutte d'Eau Ferrièreoise	FerriTrail	30/05/2026	200 €

Le Théâtre Perché	Spectacle théâtral et musical	Non communiqué	500 €
Raid Marnaysien	Epreuve multisports	05/07/2026	300 €
La Lanvertoise	Trail/randonnée	13/06/2026	200 €
La Bière ki'cool	Concerts, rassemblement micro-brasseurs	19/09/2026	800 €
Choralys	Théâtre	Non communiqué	500 €
FLOR'Anim	Concert	28/08/2026	500 €
TOTAL			4 200 €
CPIE de la vallée de l'ognon	Ciné-cyclo dans le cadre de la nuit des forêts	05/06/2026	800 €
			Total participations CCVM
			5 000 €

Le Président propose au conseil communautaire de valider l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

Voté à la majorité (55 pour et 1 abstention).

7. Mise en place du Comité Social Territorial (CST) avant les élections professionnelles

Le Président explique qu'il a précédemment procédé à la désignation des représentants de l'EPCI au sein du CST par arrêté du 24/04/2026. Les 3 représentants titulaires désignés sont : M. Yann BEURAUD, en tant que Président du CST, M. Frédéric REIGNEY et Mme Frédérique VAILLET, et leurs suppléants : M. Michel GAILLARD, Mme Christel ANTOINE et Mme Geneviève MAILLET-GUY.

Les élections professionnelles afin d'élire les représentants du personnel de la CCVM au CST auront lieu le 10 décembre 2026. Pour ce faire, la CCVM doit délibérer sur le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants qu'elle souhaite voir siéger au CST et se prononcer sur le recueil ou non de l'avis des représentants de l'EPCI sur les dossiers soumis au CST. Pour rappel, les représentants de l'EPCI sont au nombre de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Suite à une réunion d'information à destination des organisations syndicales, qui a eu lieu le 5 mai 2026 en présence du syndicat CFDT, et au vu du nombre d'agents ayant la qualité d'électeur de la CCVM au 01/01/2026, à savoir 129 agents, dont 108 femmes (83,72 %) et 21 hommes (16,28 %), le Président propose au conseil communautaire de maintenir le paritarisme entre le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants de l'EPCI : 3 titulaires et 3 suppléants (leur nombre pouvant aller jusqu'à 5 titulaires et 5 suppléants). Il propose au conseil d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'EPCI sur les dossiers soumis au CST.

Par ailleurs, en cas de litige relatif aux élections professionnelles 2026, le Président propose au conseil communautaire d'autoriser le Président à représenter la CCVM en cas de litige, à faire appel à un avocat en cas de besoin dans le cadre des opérations électorales et de signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

8. Création de poste saisonnier dans le cadre du service technique durant l'été

Le Président informe qu'au vu de la charge de travail que représentent les travaux sur les sites (écoles, accueils de loisirs et crèche) durant les vacances estivales et des congés des agents du service technique durant cette période, il est suggéré de recruter, comme chaque année, un agent saisonnier pour venir en soutien du service technique.

Le Président indique que deux jeunes seront recrutés : un en juillet et un en août.

Un élu demande si la CCVM recrute les mêmes saisonniers chaque année afin d'éviter de devoir reformer le personnel. Il lui est répondu que non, pas nécessairement : le choix dépend notamment des disponibilités et des compétences des candidats.

Le Président propose au conseil communautaire de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier, au grade d'adjoint technique, du 1^{er} juillet au 31 août 2026, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

9. Créances éteintes : budget annexe OM 2026

Le vice-président en charge des finances explique que, suite à une décision de la Commission de surendettement, les créances de la CCVM à l'égard d'un particulier ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget annexe ordures ménagères. Elles doivent être éteintes.

Ci-dessous le tableau des créances éteintes :

Créances éteintes 2026 : compte 6542	
	Montants en euros
	Budget ordures ménagères 80200
6542-1	482.72
Total	482.72

Le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire d'approuver le tableau des créances éteintes 2026 dans le cadre du budget annexe Ordures Ménagères.

Voté à la majorité (53 pour, 1 contre et 2 abstentions)

10. Budget annexe lotissement ZA les Plantes à Marnay : Décision modificative n°1

Le vice-président en charge des finances fait une parenthèse pour expliquer le fonctionnement budgétaire de la communauté de communes, en rappelant qu'il existe 1 budget principal et 5 budgets annexes, tout en présentant, de manière synthétique, leur fonctionnement par chapitre.

Un élu s'interroge sur le budget des ordures ménagères et se demande si la société qui fait le ramassage peut augmenter ses tarifs selon le coût du carburant. Le vice-président en charge de l'environnement répond que ses tarifs sont en effet révisables à la hausse comme à la baisse. Il précise que le prix du carburant est facturé à la hausse cette année. Il souligne toutefois que l'année dernière, le coût des prix révisables a été revu à la baisse de 46 000 €. Il ajoute que le marché arrive en phase optionnelle pour être poursuivi sur l'année 2027 et qu'il est possible que celle-ci soit refusée ; dans ce cas, il faudra refaire un marché de collecte dès cette fin d'année.

Le vice-président en charge des finances explique que, dans le cadre du budget annexe lotissement de la ZA les Plantes à Marnay, des régularisations d'opérations sont nécessaires afin de rembourser le capital et les intérêts pour 2026 de l'emprunt fait pour les travaux d'extension de la ZA.

Le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	50 682,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	50 682,17 €	0,00 €	0,00 €
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	46 317,83 €	0,00 €	0,00 €
R- 796 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 317,83 €
TOTAL D 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	46 317,83 €	0,00 €	46 317,83 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	46 317,83 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	46 317,83 €	0,00 €	0,00 €
R- 757351 : Subventions de fonctionnement du GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	143 317,83 €	0,00 €	143 317,83 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 682,17 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 682,17 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 168748 : Autres dettes - Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 317,83 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	99 317,83 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		293 317,83 €		293 317,83 €

Voté à l'unanimité.

11. Budget principal : Décision modificative n°1 pour amortissement de subvention et avances au Budget Annexe lotissement ZA les Plantes

Le vice-président en charge des finances explique qu'une régularisation des écritures est nécessaire pour la reprise de subvention dans le cadre de l'amortissement d'un bien et pour les avances au Budget Annexe lotissement ZA les Plantes à Marnay.

Le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	101 461,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	101 461,75 €	0,00 €	0,00 €
R- 777-281 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 143,92 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 143,92 €
D-657351-020 : Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement	0,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	198 461,75 €	0,00 €	2 143,92 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 461,75 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 461,75 €
D-13938-281 : Subv. inv. - Autres Fonds affectés à l'équipement	0,00 €	2 143,92 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 143,92 €	0,00 €	0,00 €
D-276348-020 : Créances sur autres communes	0,00 €	99 317,83 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	99 317,83 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	101 461,75 €	0,00 €	101 461,75 €
Total Général	299 923,50 €		103 605,67 €	

Voté à l'unanimité.

12. Initiative Haute-Saône (IHS) : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la CCVM

Le Président informe que l'association Initiative Haute-Saône s'est constituée en vue de favoriser l'initiative économique sur le territoire de Haute-Saône. Elle regroupe des acteurs privés, institutionnels et publics, qui ont pour objectif de favoriser la création d'activités et d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part, de moyens financiers adaptés et d'autre part, de moyens techniques liés à l'accompagnement des porteurs de projet et au suivi des activités et des entreprises qu'ils auront soutenues.

Il s'agit notamment d'accorder des prêts d'honneur à des créateurs afin de faciliter la réalisation de leurs projets et leur accès au crédit bancaire.

Le prêt d'honneur Création/Reprise d'Initiative Haute-Saône a pour objectif de produire un effet levier sur les autres financements en permettant aux porteurs de projet de renforcer leurs fonds propres. Il s'agit d'un prêt personnel à taux 0, qui s'adresse à tout créateur ou repreneur d'entreprise formulant une demande dans les 36 premiers mois d'activité et dont l'activité est implantée en Haute-Saône. Son montant est compris entre 1 000 € et 30 000 € en fonction du besoin réel de chaque projet, sans condition d'apport personnel.

La CCVM adhère à l'association Initiative Haute-Saône (IHS). Elle paye une cotisation annuelle à hauteur de 0,6 €/habitant (de Haute-Saône de la CCVM) et participe au fonds de prêts d'IHS pour les entreprises de son territoire.

Exemples 2026 :

- création « Le Champicultois », M. VIGOT à Bonboillon, montant des prêts d'honneur accordés : IHS en fonds propres 6 000 € et 3 000 € en création/reprise avec la Banque publique d'investissement (BPI) ;
- création d'un salon de thé à Marnay, Mme FRANCHINI, montant du prêt d'honneur solidaire accordé en partenariat avec la BPI de 8 000 €.

Le Président propose de désigner à Initiative Haute-Saône (IHS) Monsieur DARDELIN Martial comme représentant titulaire et Madame MAILLET-GUY Geneviève comme représentante suppléante de la CCVM à l'assemblée générale d'IHS.

Voté à la majorité (55 pour et 1 blanc/nul)

13. Avis CCVM sur les demandes d'adhésion à l'Établissement Public Foncier (EPF) des communes de Marnay et Emagny

Le Président dit que la loi « Huwart » du 26 novembre 2025 permet désormais aux communes qui le souhaitent d'adhérer de manière individualisée à un Établissement Public Foncier (EPF), même si l'intercommunalité dont elles font partie n'est pas elle-même adhérente à l'échelle de tout son territoire.

Les communes d'Emagny et de Marnay ont fait le choix de saisir cette opportunité afin de bénéficier de l'accompagnement technique et financier de l'EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté (BFC) pour la maîtrise foncière de leurs projets locaux (revitalisation de centre-bourg, aménagement de logements, traitement des friches, etc.).

Conformément à l'article L. 324-2-1 al. 2 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la notification pour émettre son avis.

Le projet d'adhésion individuelle de ces deux communes étant cohérent avec la dynamique d'aménagement du territoire et ne faisant pas obstacle aux compétences communautaires, il est

proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis favorable à cette extension de périmètre de l'EPF Doubs BFC.

Pour rappel, la CCVM avait donné un avis défavorable sur un projet d'adhésion globale de notre EPCI à l'EPF Doubs BFC.

Un élu demande si l'adhésion est prise en charge par les deux communes adhérentes. Il lui est répondu que oui, tout en précisant que l'EPCI doit autoriser au préalable l'adhésion individuelle, sans quoi celle-ci se voit refusée.

Un élu fait remarquer que l'EPF est initialement prévu pour les EPCI et qu'à l'échelle de la région, environ 80 % des EPCI y adhèrent.

Le Président propose au conseil communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion individuelle des communes d'Emagny et de Marnay à l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs BFC ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

La délibération sera notifiée au Directeur de l'EPF Doubs BFC ainsi qu'aux maires des deux communes concernées dans les meilleurs délais pour valider l'extension de périmètre. Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable voté à l'unanimité.

14. Informations et questions diverses

- **Dates à retenir :**

- **22 juin 2026 à 18 h 30 à Marnay (lieu à confirmer) :** Réunion de présentation du SCoT (ouvert à tous les conseillers communautaires et municipaux intéressés) ;
- **23 juin 2026 à 19 h 00 à la carrière d'enfouissement de déchets ultimes à Chaumerenne :** Commission environnement.
Visite de la carrière d'enfouissement des déchets, suivie de la commission environnement à la mairie de Chaumerenne ;
- **24 juin 2026 à 18 h 30 à l'école à Lantenne-Vertière :** Réunion avec les services de l'éducation nationale pour évoquer la thématique de la prospective scolaire. Rendez-vous possible à 18 h 00 afin de visiter le pôle éducatif des Hautes Feuilles et le centre aquatique mobile ;
- **25 juin 2026 à 18 h 30 (lieu à confirmer) :** Commission scolaire et périscolaire ;
- **29 juin 2026 à 18 h 30 (lieu à confirmer) :** Bureau communautaire ;
- **06 juillet 2026 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Ruffey-le-Château :** Conseil communautaire.

- **Pouvoir de police spéciale**

Le Président rappelle que, si dans les 6 mois qui suivent l'élection du conseil communautaire, les maires ne renoncent pas à leur pouvoir de police spécial (gestion des ordures ménagères, de l'habitat et des aires d'accueil des gens du voyage), ce dernier est directement transféré au président de la communauté de communes. Il invite alors les maires à prendre un arrêté pour éviter ce transfert automatique du pouvoir de police.

- **Révision du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté**

La première vice-présidente indique que la communauté de communes a déposé un avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SCoT, ouverte jusqu'au 22 mai 2026. Cet avis porte notamment sur quatre points : la taille des ménages, la densité, les zones humides ainsi que l'identification de la zone des Plantes à Marnay sur les plans.

Elle précise qu'une réunion des vice-présidents du SM SCoT s'est tenue la semaine précédente et qu'un bureau s'est réuni ce jour, le 8 juin 2026. Un total de 18 remarques a été recensé et feront l'objet d'un travail complémentaire afin d'apporter des réponses qui conviennent au mieux à l'ensemble des territoires couverts par le SCoT.

La première vice-présidente indique également que le préfet considère que la consommation foncière envisagée apparaît élevée et qu'un effort est attendu afin de la réduire. La rédaction définitive du SCoT interviendra au cours des mois de septembre et octobre 2026.

Elle attire l'attention des communes sur le dispositif de garantie communale d'un hectare d'ENAF. Cette garantie cessera de s'appliquer à compter du 22 août 2026 pour les communes qui n'auront pas prescrit la révision de leur PLU ou de leur carte communale, ou qui ne se seront pas engagées dans l'élaboration d'un document d'urbanisme.

À ce jour, 25 communes à l'échelle de la CCVM pourraient ainsi perdre leur garantie communale, soit donc un total de 25 hectares. Une délibération du conseil municipal doit être adoptée afin de conserver le bénéfice de la garantie communale d'un hectare. La CCVM se tient à la disposition des maires pour les accompagner dans la compréhension du dispositif et proposera un modèle de délibération.

Enfin, elle informe l'assemblée qu'une présentation du projet de révision du SCoT par le syndicat mixte est prévue le 22 juin 2026 et invite les élus à y participer afin de mieux appréhender les orientations et les enjeux du projet.

Un débat s'engage autour du projet de révision du SCoT et de la difficulté pour les nouveaux maires d'appréhender ce sujet avec les délais imposés (enquête publique, avis, etc.).

- **Passage du Tour de France**

Le Tour de France passe sur le territoire de la CCVM le vendredi 17 juillet 2026. Un élu informe les communes qui figurent sur le tracé et qui ont besoin de barrières pour assurer le bon déroulement de l'événement qu'il est possible d'en demander à leur département.

- **Bilan 2025 de l'office de tourisme**

Le vice-président en charge de la communication présente le bilan 2025 de l'office de tourisme du Val Marnaysien à l'aide d'un support de présentation PowerPoint joint au présent procès-verbal. Il rappelle notamment les missions des deux agents, les horaires d'ouverture, la fréquentation de l'office, le contenu de la boutique et les manifestations à venir pour la saison estivale.

La présentation du bilan sera à disposition des conseillers communautaires dans l'intranet du site internet de la CCVM. Il est rappelé que les identifiants de connexion sont individuels et sont présents sur la pochette de présentation du territoire de la CCVM transmise lors du 1^{er} conseil communautaire du mandat.

- **Panneau Pocket pour les communes et la CC**

Le Président informe que le contrat passé avec Panneau Pocket a été reconduit pour un an pour la communauté de communes et toutes les communes membres de la CCVM.

- **Capteurs LoRaWAN**

Le président du SIEVO informe l'assemblée qu'il travaille progressivement avec HSN et DTHD pour la télérelève de la consommation d'eau grâce aux capteurs LoRaWAN. Pour le SIEVO, cette technologie de communication sans fil vise à remplacer la relève de consommation d'eau par radio et permettra un suivi des consommations en temps réel, annonçant ainsi bien plus rapidement les fuites potentielles.

Il précise que ce déploiement nécessite l'installation d'antennes sur les communes pour percevoir les émissions des données transmises par les capteurs. Il informe que 3 communes de la CCVM sur le territoire du Doubs sont déjà équipées et que DTHD prendra contact avec les autres communes du Doubs très prochainement afin d'expliquer les usages variés de ces capteurs et d'organiser l'installation des antennes nécessaires à la couverture du territoire.

- **Évolution concernant le logiciel des secrétaires de mairie**

Le président informe que le logiciel actuellement utilisé par les secrétaires de mairie (E-Magnus) va cesser d'être développé. Il indique qu'Ingénierie70, via son pôle informatique, engage une réflexion en lien avec ses homologues départementaux 25 et 39 afin de préparer le remplacement de ce logiciel. Dans ce cadre, un appel d'offres est lancé en vue d'adopter un nouveau logiciel métier adapté aux besoins des communes.

Le Président remercie la commune de Burgille pour son accueil ainsi que pour le pot de l'amitié proposé à l'issue de la réunion.

La séance est levée à 23 h 10.

Liste des délibérations prises en séance du conseil communautaire du 08 juin 2026 réuni à Burgille

Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026-61	Modification du règlement intérieur CCVM	Approuvée
2026-62	Modification du règlement de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Marnay	Approuvée
2026-63	Modification du règlement des accueils de loisirs, du périscolaire, de l'extrascolaire et du club ados	Approuvée
2026-64	Désignation des membres des commissions intercommunales	Approuvée
2026-65	Office de tourisme intercommunal : manifestations de l'OT avec participation au « chapeau » et nouveaux tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2026 dans le cadre de la régie	Approuvée
2026-66	Subventions CCVM aux manifestations des associations	Approuvée
2026-67	Mise en place du Comité Social Territorial (CST) avant les élections professionnelles	Approuvée
2026-68	Elections professionnelles 2026 – Autorisation d'ester en justice	Approuvée
2026-69	Création de poste saisonnier dans le cadre du service technique durant l'été	Approuvée
2026-70	Créances éteintes : budget annexe OM 2026	Approuvée
2026-71	Budget annexe lotissement ZA les Plantes à Marnay : Décision modificative n°1 pour le remboursement de l'emprunt pour l'aménagement de l'extension de la ZA Les Plantes à Marnay	Approuvée
2026-72	Budget principal : Décision modificative n°1 pour régularisation d'opérations d'ordre et avance au Budget annexe lotissement ZA les Plantes à Marnay	Approuvée
2026-73	Initiative Haute Saône (IHS) Désignation d'un représentant de la CCVM	Approuvée
2026-74	Avis CCVM sur les demandes d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF) des communes de Marnay et Emagny	Avis favorable